



Ligue Auvergne-Rhône-Alpes
de **Badminton**



REGLEMENT PARTICULIER

TRJ 1 OULLINS

15 Octobre 2017

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la F.F.BaD sous la responsabilité du Juge Arbitre Principal.

Le juge-arbitre principal seraassisté par..... Le tournoi est autorisé par la Ligue.

Le tournoi est ouvert à tous les **Poussins Benjamins classés, Minimes et Cadets** licenciés dans les clubs de la ligue Auvergne Rhône Alpes

Tout joueur participant doit être en règle avec la F.F.BaD pour la saison en cours.

L'inscription de joueurs dans une catégorie d'âge supérieure est possible

Les droits d'inscription sont **de 7 €**

Un représentant majeur doit être désigné sur la fiche d'inscription, ses coordonnées (courriel et N° de téléphone) doivent y être spécifiées. Il devra également être présent durant l'intégralité des matchs des joueurs qu'il accompagne et signer une feuille de présence.

Si les joueurs d'un club/comité sont répartis sur deux gymnases il devra y avoir un représentant dans chaque gymnase. La compétition se déroulera sur 2 gymnases : Gymnase Maurice Herzog, 54 rue Jacquard 69600 OULLINS et Gymnase Montlouis 23 Boulevard Général de Gaulle 69600 OULLINS.

Les poussins joueront sans le couloir du fond. Le filet sera à 1.40 mètres de hauteur au niveau des poteaux et à 1,374 mètre de hauteur au centre du filet.

Les tableaux proposés sont les **SH, SD** .

Les tableaux ne pourront pas excéder 24 inscrits. Si le nombre est supérieur à 15 un top A et un top B seront mis en place selon les modalités définies dans le règlement des TRJ.

La compétition sera en poules de 3 ou 4 joueurs, puis élimination directe comme défini dans le règlement des TRJ

Pour les poussins (es) voulant se surclasser en benjamins, une invitation (wild-card) est à demander au directeur technique de ligue avant la date de clôture des inscriptions. Si cette demande est validée par le DTR, le poussin (e) sera intégré (e) en top A ou B, sans prise en compte de son CPPH à 0.

Les modalités exactes de la compétition seront communiquées et affichées le jour même.

Les têtes de séries seront désignées par les Juges Arbitres à l'aide du CPPH à la date du tirage au sort.





Ligue Auvergne-Rhône-Alpes
de **Badminton**



La feuille d'inscription (une par Club/Comité) devra obligatoirement nous parvenir avant le **vendredi 30 Septembre 2017**.

Le tirage au sort aura lieu le lundi 02 octobre 2016 avec prise en compte du CPPH au 1er octobre 2017. Les droits d'engagement ne sont remboursables qu'en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription ou après si le forfait est justifié.

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier. **Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif** et peuvent être modifiés à tout moment sur décision des Juges Arbitres et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés 1h à l'avance au cours de la journée.

Les matchs se dérouleront par auto arbitrage

Les organisateurs en accord avec les Juges Arbitres, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquettes / serviette / boisson / ...).

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

Le plateau de Jeu est uniquement réservé au JA, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs. Merci de respecter le nombre d'entraîneur par terrain, 2 par demi-terrain. Seul le coaching pendant les pauses (11 et entre les sets) est autorisé.

Tout volant touchant les infrastructures (filins, panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé une fois.

Les volants sont à la charge des joueurs,. Le volant plume officiel est le Yonex AS 20

Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec les Juges Arbitres et devront obtenir l'accord de ces derniers. **Par ailleurs, ils devront revenir au minimum une heure avant l'horaire prévisionnel de leur match.**

Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par les Juges Arbitres et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.

Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.





Ligue Auvergne-Rhône-Alpes
de **Badminton**



Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de **3 minutes de préparation** avant le début du match, **ils devront tester leurs volants avant de se préparer.** (Test des volants, préparation et changements de tenues)

Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs **est fixé à 20 min** (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). **Il pourra être réduit avec l'accord express de l'adulte responsable de l'intéressé(e).**

Contestations : seul **le responsable d'un club/comité** pour le jour du tournoi pourra contester auprès des Juges Arbitres. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre incident...

Tout forfait survenu après le tirage au sort sera à justifier par écrit auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien ou par mail: sophie.bluy@badminton-aura.org en indiquant les références du tournoi (date/nom du tournoi, numéro de licence et nom/prénom) dans les 5 jours suivant la date de début de la compétition.

En cas de défaillance d'un partenaire inscrit, le joueur peut proposer un nouveau partenaire ayant le même profil afin de conserver son affectation dans son groupe d'origine. Le partenaire du défaillant devra faire savoir à l'organisation s'il souhaite qu'on lui trouve un nouveau partenaire, ou s'il souhaite retirer son inscription. A défaut, celui-ci sera considéré comme étant au choix et dans la mesure du possible l'organisation lui affectera un nouveau partenaire.

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges Arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

Signatures JA Principal :

et

JA assistant :

